

Le point sur...

L'autorisation de pratiques des greffes intracérébrales de tissus mésencéphaliques d'embryons humains chez cinq malades parkinsoniens dans un but d'expérimentation thérapeutique.

(Cf. TransVIE-mag n. 22)

Le Comité National Consultatif d'Ethique (CNCE) a recommandé en 1989 un moratoire sur cette pratique, moratoire suspendu à titre expérimental un an plus tard seulement. Pour comprendre ce qui semble être un revirement sans en être un, il convient d'étudier à la lettre les avis émis par le Comité.

Les recherches sur les greffes intracérébrales en vue de guérir les malades parkinsoniens concernent deux types de greffons :

- soit des cellules prélevées dans les glandes médulo-surrénales du patient lui-même (autogreffe)
- soit des cellules cérébrales (mésencéphaliques) extraites de foetus humains (aux environs de la 10^e semaine de développement foetal selon les expérimentateurs) (extraction fatale pour le foetus, pratiquée sur des foetus avortés).

En octobre 1989 le CNCE a recommandé que "pour le moment du moins, les tentatives thérapeutiques de la maladie de Parkinson par greffes ne soient pas entreprises en France". Cet avis était "fondé essentiellement sur les auto-greffes médulo-surrénales dont les dangers sont certains alors que leur efficacité est douteuse". Et l'avis précisait que "dans la mesure où les difficultés techniques de préparation de cellules mésencéphaliques d'embryons humains seraient surmontées et où la greffe de ces cellules entraînerait une amélioration appréciable et durable, les objections d'ordre éthique perdraient de leur pertinence" (c'est TransVIE-mag qui souligne).

Ces conditions se sont trouvées réunies en 1990 : Les techniques opératoires (côté receveur) se sont allégées avec la stéréotaxie, et une équipe de recherche étrangère a publié des résultats encourageants sur l'utilisation de greffons foetaux. Par conséquent le 13/12/90, le CNCE a émis un avis autorisant cinq greffes

de ce type à titre expérimental.

Il est donc certain que seules des difficultés techniques ont expliqué, en 1989, la réticence du CNCE vis-à-vis des greffes de tissus foetaux sur des parkinsoniens. Le principe même du prélèvement des cellules d'embryons et de foetus a été approuvé par le CNCE dès le 22/05/1984. C'était d'ailleurs le premier avis rendu par cette instance. Il autorise les prélèvements sur des embryons issus d'avortement (IVG), précisant toutefois que "la décision et les conditions (date, techniques, etc) de l'IVG ne doivent en aucun cas être influencées par l'utilisation ultérieure possible ou souhaitée de l'embryon ou foetus. Une totale indépendance doit être établie entre l'équipe médicale qui procède à l'IVG et l'équipe susceptible d'utiliser les embryons ou foetus". L'avis de 1984 est rappelé dans ceux d'octobre 1989 et décembre 1990.

Mais les dispositions de l'avis de 1984 sont incompatibles avec les contraintes techniques. L'extraction de tissus mésencéphaliques réutilisables nécessite une coordination certaine entre l'équipe chargée de l'extraction et celle chargée de la greffe, et le choix de la technique d'avortement. Les avis du CNCE n'ont pas force de loi, et rien, dans l'état actuel de la législation, n'empêche d'en respecter un et bafouer l'autre.

Quelle que soit la pratique réelle, ces avis révèlent le fait inquiétant que, pour le CNCE, dans le cas présent, ce qui est faisable est éthique.

François PASCAL.

Quelques références bibliographiques : Ethique et recherche biomédicale, rapports 1984, 1989 et 1990 du CNCE; Le Figaro, 09/05/92; Le Quot. du médecin, 11/05/92.

SOMMAIRE

Le point sur...	p.1
Revue de presse	p.2
Agenda	p.5
Bibliographie	p.5
Lu pour vous	p.6

REVUE DE PRESSE

Avortement

Les douanes irlandaises ont intercepté les exemplaires à destination de l'Irlande de l'édition du 21/05/92 du journal britannique Le Guardian. Elle contrevenait à la loi irlandaise par une

annonce publicitaire pour des avortoirs anglais.

(Libération, 22/05/92)

Après qu'une jeune fille de 19 ans soit morte des suites d'un avortement légal à 13-14 semaines de grossesse, le 11/09/91, le Collège des Médecins et Chirurgiens et le Chef du Personnel Médical de l'hôpital où avait eu lieu l'accident ont émis une recommandation au ministre de la santé de la province de Colombie Britannique, au Canada. Ils recommandaient d'informer par écrit toute candidate à un avortement thérapeutique de toutes les complications qui peuvent résulter d'une procédure d'avortement. La jeune fille avait deux enfants vivants, et attendait son troisième. Le gouvernement n'a pas tenu compte de la recommandation. Le 20/03/92, il a même imposé aux hôpitaux non catholiques, y compris contre leur gré, de pratiquer des avortements remboursés par l'Etat. Les mouvements pro-vie locaux demandent à leurs adhérents de soustraire de leurs impôts une portion correspondant à ce remboursement. Un des leaders pro-vie a fait remarquer : "Si l'avortement n'est qu'une affaire privée entre la femme et son médecin [comme le proclament les partisans de l'avortement], pourquoi devrions-nous payer pour ?". Huit membres régulièrement élus du conseil d'administration de l'hôpital de Vernon ont démissionné plutôt que de se soumettre à l'ordre gouvernemental. Un an plus tôt, ce conseil d'administration avait voté l'arrêt de tout avortement dans l'hôpital.

(Vitality, 05/92)

Selon le mensuel Feu et Lumière, 01/92, la promotion de l'avortement, de l'euthanasie, du contrôle des naissances, de la fécondation in vitro, des manipulations génétiques et du suicide figurerait au programme des idéologues du mouvement syncrétiste New-Age, en particulier dans les écrits d' Alice Bailey, morte en 1949.

La bande dessinée JO, destinée à prévenir le SIDA chez les jeunes, est complétée en fin de volume par un dossier médical qui suggère la pratique de méthodes abortives ("pilule du lendemain").

(Vox Vitae, 06/92)

La parti libéral et l'opposition sociale-démocrate allemande sont tombés d'accord le 08/05/92 sur un projet de loi tendant à unifier les lois sur l'avortement dans l'ex-RFA et l'ex-RDA. Le projet prévoit l'autorisation de l'avortement-sur-demande pendant les trois premiers mois de la grossesse. Dans la pratique, la loi laxiste de l'ancienne RDA balaierait les quelques restrictions de la loi de l'ancienne RFA. Seule l'Union Sociale-Chrétienne, implantée en Bavière, est opposée.

(La Croix, 13/05/92; IRLF WR 15/05/92)

Le cardinal Angelini, du Conseil pontifical pour la pastorale de la santé a invité l'Ordre des Médecins italiens à suivre l'exemple polonais et à interdire l'avortement. Le président de l'Ordre a répondu que la loi prévoyait l'objection de conscience des médecins.

(La croix, 12/05/92; Le Quot. du Médecin, 12/05/92)

Une cour de justice italienne a acquitté un gynécologue qui était accusé d'avoir ôté à une femme enceinte la possibilité de recourir à l'avortement en ne l'ayant pas informée que son enfant était handicapé. La cour a estimé que le comportement du médecin ne constituait pas une offense aux yeux de la loi italienne.

(trentadue 10/04/92, in IRLF WR 08/05/92)

Le regroupement d'organisations féminines en vue de promouvoir l'avortement dans les pays de l'Est a été proposé et étudié à l'occasion d'un symposium organisé par l'UNESCO à Prague, en Tchécoslovaquie, les 3-6/12/91.

(IRLF WR, 01/92)

L'affirmation des organisateurs de la marche pour l'avortement ("Marche pour la Vie des Femmes"), le 06/04/92 à Washington, aux Etats-Unis, selon laquelle 750 000 personnes auraient participé à la marche, a été démentie par la police, qui estime à 250 000 le nombre réel de participants.

(USA Today, 29/04/92)

Selon une information attribuée à un service pédagogique du Planning Familial (IPPF, pro-avortement), "plusieurs études et sondages anti-choix [c'est-à-dire anti-avortement] (...) ont montré que le taux de traumatisme post-avortement pourrait atteindre 91% de toutes les femmes ayant vécu l'avortement (...) un récent rapport non-publié du Alan Guttmacher Institute [organe scientifique du Planning Familial] indique que l'étendue du problème pourrait bien avoir été correctement évaluée dans ces études(...)" Les groupes pro-avortement travailleraient pour mettre au point des sondages attribuant certains traumatismes, probablement les traumatismes psychiques, non pas à l'avortement mais aux groupes pro-vie qui rappellent aux gens ce que l'avortement fait aux enfants à naître. Par la suite, l'IPPF a démenti l'existence de ce rapport du Alan Guttmacher Institute.

(IRLF WR, 08/05/92)

Un rapport présenté à un meeting de la Fédération Américaine pour l'Avortement affirme que dans 12% des cursus universitaires des gynécologues, il est imposé aux étudiants d'apprendre, par la pratique de stages, à pratiquer des avortements précoces. En 1983, ce geste était imposé dans 23% des cursus. Toutefois, la plupart des programmes proposent l'entraînement à l'avorte-

Les numéros 11 à 20 de TransVIE-mag sont maintenant disponibles, réunis en livret

Anciens numéros agrapés en livrets de 10 numéros : toute l'actualité du respect de la vie en France et dans le monde.

Livret 0 : Période d'essai (27/02/91 -> 02/06/91)

Livret 1 : N° 1 à 10 (02/06/91 -> 03/12/91)

Livret 2 : N° 11 à 20 (03/12/91 -> 05/05/92)

Le livret (port inclus) : CEE 40 FF; Hors CEE 50 FF

Les deux livrets : CEE 70 FF; Hors CEE 90 FF

Les trois livrets : CEE 90 FF; Hors CEE 120 FF

ment en option.

(USA Today 16/04/92, in IRLF WR, 08/05/92)

12 Etats des Etats-Unis ne requierent légalement aucune compétence médicale pour pratiquer des avortements. Le Kentucky autorise même les femmes à pratiquer l'avortement sur elles-mêmes jusqu'à 20 semaines de grossesse.

(Pharmacists for Life 03/92, in IRLF WR 08/05/92)

Plusieurs organisations américaines affiliées à la Fédération Américaine du Planning Familial ont renoncé aux subventions fédérales en raison de la nouvelle réglementation qui interdit au personnel non médical des centres de conseil pour la grossesse de parler d'avortement avec leurs patientes. Le Planning Familial du Wisconsin a renoncé à une subvention de 2,25 millions de dollars, et celui de Nothern New England a renoncé à une subvention de 676 000 dollars. La nouvelle réglementation est pourtant loin d'être pro-vie. Elle autorise les médecins à discuter librement d'avortement, et autorise les centres de conseil à mettre les femmes en contact avec des centres qui pratiquent l'avortement.

(USA Today 09/05/92, in IRLF WR 15/05/92)

Le gouvernement de l'Australien Capital Territory (territoire de la capitale australienne, Canberra) a annoncé que l'avortement figurera au programme de la session d'automne du congrès de cette province. Le présent gouvernement a récemment retiré son soutien financier aux services pro-vie de conseil et d'aide aux femmes enceintes, et est revenu sur une promesse antérieure d'ouvrir un hospice de soins palliatifs aux mourants.

(ACT Right to Life Association Newsletter; the Canberra Times 08/04/92 14/04/92, in IRLF WR 15/05/92)

RU 486

Le Dr Wolfgang Hilger, directeur de la firme Hoechst, a démenti les propos d'un ministre de la santé régional, selon lesquels Roussel-Uclaf aurait déposé une demande pour pouvoir tester le RU 486 en Allemagne. Il a précisé que cela ne se fera pas avant que la loi sur l'avortement soit clairement définie. Il a laissé ouverte la possibilité que la pilule abortive soit utilisée contre le cancer du sein.

(IRLF WR, 15/05/92)

Adoption

Une proposition de loi actuellement à l'étude au parlement de l'Etat d'Ohio (Etats-Unis) prévoit d'autoriser les enfants adoptés à rechercher à tout âge qui est leur vraie mère, avec ou sans le consentement de cette dernière. Les groupes pro-vie sont inquiets de ce projet de loi qui pourrait pousser les femmes à avorter plutôt que confier leurs enfants à l'adoption, de peur que leur vie privée soit dévoilée dans l'avenir. La loi actuelle a le soutien des groupes pro-vie. Elle a conduit à l'établissement d'un Registre de Consentement Mutuel par l'intermédiaire duquel la mère et l'enfant qui désirent prendre contact peuvent le faire quand tous deux le souhaitent. Ce registre permet aussi à l'enfant d'accéder à des informations médicales pertinentes à propos de sa famille maternelle, sans que soient révélées les identités, si cela est nécessaire pour sa santé.

(Rlight to Life Greater Cincinnati 03/92, in IRLF WR 08/05/92)

Les autorités de l'Université Georgetown, à Washington, dirigée par des jésuites, ont annoncé qu'elles avaient supprimé toutes

subventions à une association étudiante pro-avortement, après la plainte de nombreux organismes pro-vie.

(IRLF WR 08/05/92)

Conférence de Rio

A l'occasion de la Conférence de l'ONU à Rio, le Vatican a réaffirmé son opposition aux idéologies qui font de la surpopulation le problème essentiel de l'humanité, et constituent un alibi au maintien de structures injustes de répartition des richesses et même au racisme envers les pays pauvres. Le Vatican s'oppose aux politiques liant l'aide économique à l'acceptation de l'avortement et de la contraception, et dénonce la promotion qui est faite de méthodes abortives pour le contrôle des naissances.

(La Croix, 02/06/92; Herald Trib. Int, 29/05/92)

Dépistage prénatal

Une nouvelle pathologie est accessible au dépistage prénatal : le syndrome d'insensibilité aux androgènes, touchant un enfant sur 50 000, et donnant aux garçons l'apparence de filles.

(Le Quot. de Paris, 25/05/92)

Médecine prénatale

Des médecins de l'université de Floride ont publié dans le New England Journal of Medicine les résultats positifs d'une première médicale consistant à prélever *in utero* du sang foetal (au niveau du cordon ombilical), et, après analyse et diagnostic, à injecter dans le liquide amniotique un médicament destiné au foetus.

(Reader's Digest Selection, 05/92)

Personnalités

Le 29/05/92, le Pape Jean-Paul II a invité tous les "hommes de bonne volonté" à mettre un terme "au massacre des innocents" dans les politiques publiques. Il s'adressait aux 2 000 participants du Congrès Mondial pour la Vie de Bratislava (Tchécoslovaquie).

(Le Quot. de Paris, 30/05/92)

Retraites

Le gouvernement de P. Bérégofoy a chargé René Teulade de rédiger un Nième dossier sur le fiancement des retraites.

(Le Quot. de Paris, 27/04/92)

Utilisation d'embryons pour la recherche

Selon Libération, 20/05/92, l'utilisation d'embryons humains à des fins de recherche scientifique est pratiquée en France par plusieurs équipes.

Pornographie

A l'occasion de la réforme du Code Pénal, le gouvernement prévoit de supprimer les articles 283 et 284 qui répriment la distribution d'images contraires aux bonnes moeurs et les annon-

ces et correspondances attirant l'attention sur des occasions de débauche. cette suppression aurait entre autres effets de rendre impossible toute poursuite contre les messageries pornographiques.

(La lettre de P. de Villiers, 04/92)

SIDA

Le directeur du programme mondial de lutte contre le SIDA à l'OMS a annoncé une réorientation de sa politique vers l'aide aux victimes de cette maladie, en raison de l'échec des stratégies de prévention qui ont été à l'honneur jusqu'à aujourd'hui.

(Le Quot. du Médecin, 14/05/92)

PMA

Le 17/05/92, les citoyens suisses se sont prononcés par référendum en faveur (74% de oui) d'un amendement constitutionnel qui interdit les manipulations génétiques sur les embryons humains, la vente d'embryons, le recours à des mères porteuses et l'emploi d'embryons surnuméraires dans la fécondation in vitro. Les conditions dans lesquelles un couple pourra faire appel aux méthodes de PMA ont été définies et limitées. Toutefois le législateur aura à définir le terme **embryon tel qu'utilisé** dans l'amendement, ce qui constitue un point fondamental de la législation [On se souvient que le parlement anglais a défini l'embryon à partir du 14^e jour après la fécondation, autorisant ainsi toute manipulation avant cette date]. (Par un référendum simultané, les Suisses se sont prononcé pour la libéralisation des moeurs sexuelles : autorisation des relations sexuelles en dessous de 16 ans, égalisation devant la loi des relations hétérosexuelles et homosexuelles, libéralisation de la pornographie "douce", mais aussi criminalisation du viol entre époux et criminalisation de la pornographie "dure")

(La Trib. de Genève, 18/05/92)

La Cour Suprême du Tennessee a confirmé le jugement d'une cour d'appel qui avait reconnu au père **biologique de 7 embryons congelés** le droit de refuser toute implantation de ces embryons, que ce soit dans l'utérus de son ancienne femme ou de n'importe quelle autre femme. [En 1988, M. Davis et sa femme, ne pouvant avoir d'enfant, avaient consenti à la conception *in vitro* de 9 embryons, dont deux avaient été placés sans succès dans le corps de la mère, et les 7 autres congelés. Le couple ayant alors divorcé, l'homme avait souhaité la destruction des embryons, cependant sa femme avait souhaité en faire don à des couples stériles. Une cour de Maryville avait donné raison à la mère, dans un jugement médiatisé sous le vocable "jugement de Salomon", mais une cour d'appel avait cassé ce jugement et donné au père un droit de regard sur les embryons. L'histoire du procès de Maryville est relatée par le PR. Jérôme Lejeune dans son ouvrage "L'enceinte concentrationnaire", aux Editions Fayard, ISBN 2-8667-9-061-8.]

US\$ 40 000 (environ 220 000 FF): c'est le prix demandé par un avocat new-yorkais pour chaque bébé vendu à des couples stériles et obtenus, par son intermédiaire, de mères porteuses (donneuses ou non d'ovule). En 17 ans, cet avocat a vendu 400 bébés en profitant du vide juridique entourant la pratique des mères porteuses dans beaucoup d'états américains. L'un des contrats stipulait que la mère porteuse se fasse avorter s'il s'agissait d'une fille, le commanditaire de l'enfant ne voulant qu'un garçon.

(Elle, 30/03/92)

Selon un rapport du groupe d'étude de la Fécondation *in vitro* en France, le GEF, 4 000 demandes d'insémination Artificielle avec donneur ont été émises en 1991, dont 1200 après la naissance d'un enfant par la même technique. 1867 enfants sont nés de cette technique en 1991. 64% des fécondations *in vitro* étaient justifiées par une lésion des trompes. 17148 embryons ont été congelé en 1991, portant cette population à 23878, dont 1792 abandonnés par leurs parents.

(Le Monde, 03/06/92)

Un gynécologue de Naples (Italie) a annoncé la réussite de l'implantation d'un embryon chez une femme de 62 ans, ménopausée depuis 15 ans. L'embryon implanté était issu de fécondation *in vitro* avec un ovule donné par une autre femme. L'Ordre des Médecins veut interdire ce genre de prouesse dont quelques professeurs italiens ont fait leur spécialité.

(Le Point, 06/05/92)

Contrôle des naissances

Le **gouvernement allemand** tenterait de faire venir le siège de l'UNFPA (Fond des nations Unies pour la Population) à Bonn. Il aurait proposé d'augmenter sa contribution en échange de ce déménagement.

(Newsweek 11/05/92, in IRLF WR 08/05/92)

Une "Plate-forme de Travail sur la santé des Adolescents pour l'Amérique Latine et la région Caraïbe" a été organisée les 15-19/06/92 à Sao-Paulo. L'événement était sponsorisé par l'UNFPA, l'IPPF (Fédération Internationale du Planning Familial) et la JOICFP (Organisation Japonaise pour la Coopération Internationale en matière de Planning Familial). La conférence était centrée sur "la santé reproductive des adolescents.

(JOICFP 05/92, in IRLF WR 15/05/92)

Actions pour la vie

Des militants de SOS-Tout petits ont occupé pour la 3^e fois le 16/05/92 la salle d'attente de l'avortoir de la clinique de la rue du Coq Français, aux Lilas (région parisienne). Ils ont été évacués par la police après deux heures et relâchés à l'extérieur. Cette clinique pratique 600 avortements et 1200 naissances annuellement. A la Clinique des Maussins (Paris), où l'association s'est déplacée deux fois, le nombre d'avortements est tombé de 10-15 avortements journaliers à 2-3 avortements hebdomadaires, sous la pression du personnel hospitalier qui a pris fait et cause pour les enfants à naître.

(Présent, 18/05/92; communiqué SOS Tout petits)

Huit rescapés de l'avortement, nés après l'échec d'une tentative d'avortement, étaient rassemblés à l'occasion de la 11^e conférence annuelle Amour Vie et Famille organisée à Ottawa (Canada) début mai par Human Life International. Ils ont été particulièrement remarqués par la presse.

(Ottawa Citizen, 02/05/92; The Gazette Montreal, 04/05/92)

En vue des élections de novembre, le Comité National Américain pour le Droit à la Vie met en place un programme visant à identifier les grands électeurs pro-vie; le programme "Projet Identification-Electeurs" utilise un réseau de volontaires qui contactent le plus possible de grands-électeurs, se renseignent sur leurs opinions sur l'avortement et sur la manière dont cette

opinion va affecter leur vote. Le programme avait été adopté en 1977 et a atteint aujourd'hui un degré d'organisation très élevé. (NRLC VIP Communication 31/03/92, in IRLF WR 15/05/92)

La Ligue Américaine pour la Vie (American Life League) produit avec le soutien de sociétés professionnelles de l'audio-visuel une série radiodiffusée et télévisée intitulée "Celebrate Life !". La série raconte des histoires vraies de "personnes ordinaires qui font des choses extraordinaires", en mettant l'accent sur les aspects positifs du mouvement pro-vie et de son travail. Un programme d'une demi-heure est produit chaque semaine pour la télévision et diffusé par 80 stations de télévision. Quatre émissions de 2 minutes sont produites chaque semaine pour 200 stations de radio. La série est distribuée gratuitement aux radios et télédiffuseurs.

Un candidat pro-vie à un siège au congrès américain a utilisé une loi fédérale qui réquisitionne les télévisions pour la campagne électorale des candidats. Ses messages électoraux, conçus par un spécialiste pro-vie des relations publiques, incluaient des photos d'enfants-à-naître. Lors des primaires, il a remporté 60% des voix, et affrontera en novembre un candidat pro-avortement. (Life Issues Institute 13/05/92, in IRLF WR 15/05/92)

autres documents reçus

Les véritables causes des famines africaines.
Reader's Digest Selection, 05/92.

HLI reports, 04/92 : Numéro spécial consacré aux 48 antennes de Human Life International dans le monde. En anglais.

N° 6-56 du 01/03/92 de la revue des prêtres de St François de Sales, consacré à la défense et promotion de la vie. 12 p.

- Déclaration du cardinal JM Lustiger pour le respect de la vie, le 04/05/92;

- Commentaire des projets de loi sur la bioéthique, par Mgr A. Vingt-Trois.

Paris Notre-Dame n° 421, 05/92.

3° congrès du Cercle national Femmes d'Europe.
Présent, 30/05/92.

L'épiscopat inquiet pour l'embryon.

Etude critique des trois projets de loi gouvernementaux par le Père de Dinechin.

La Croix, 20/05/92.

AGENDA

Besançon, 07/07/92

Adoration du St Sacrement pour le Respect de la Vie. Silencieuse et par relais. Chapelle ND du Refuge, 14h-24h. Information : 81 82 85 88.

associations diverses

Paris, 23/09/92

Que peut-on faire contre les maladies génétiques ? Bernard Barataud, de l'Association française contre les myopathies. Conférence du GEL, à l'ENS, 46 rue d'Ulm, Paris 5°, Salle de conférence, r.d.c., 20h30. [Attention : le GEL n'est pas une association pro-vie]

BIBLIOGRAPHIE

Les enjeux de l'éprouvette.

Ch. Chevrolet, 1992.

Ed. 24 heures, Lausanne. 212 p. 34 FS. (Etat de la polémique sur les PMA, spécialement en Suisse). [Non reçu]

L'homme neuronal.

J.P. Changeux, Alain Coudes, 1983.

Ed. Odile Jacob. [J.P. Changeux est le nouveau président du Comité National d'Ethique] [Non reçu]

Bioéthique et culture.

Sous la direction de Claude Debru. Préface de Jean Bernard.

Ed. Vrin, 1991. 154 p. 99 FF. ISBN 2-7116-9725-8. (Actes d'une journée d'étude à l'UNESCO le 06/10/89). [Non reçu]

Vers un anti-destin : patrimoine génétique et droits de l'humanité.

Sous la direction de François Gros et Gérard Huber.

Ed. Odile Jacob, 1992. 585 p. 290 FF. ISBN 2-73810-152-6. (Actes d'un colloque international sur les implications éthiques des manip. génétiques, du projet génome humain et des biotechnologies). [Non reçu]

Le choix de la vie. Livre blanc de Philippe de Villiers pour une véritable politique de la famille.

90FF. La lettre de P. de Villiers, BP 33, 85501 Les Herbiers cedex, France. [Non reçu]

Quelques ouvrages d'embryologie humaine:

Houillon, 1990. **Embryologie**. Ed. Hermann. 150 FF

Maillet. **Embryologie**. Ed. Bréal.

1/ Embryologie générale, 81 FF

2/ Embryologie spéciale humaine, 118 FF

Pansky. **Embryologie humaine**. Ed. Ellipses, 250 FF

Rabineau, 1990. **Précis d'embryologie humaine**. Ed. Ellipses. 95 FF

Signoret, 1991. **L'organisme en développement**. Ed. Hermann. 280 FF

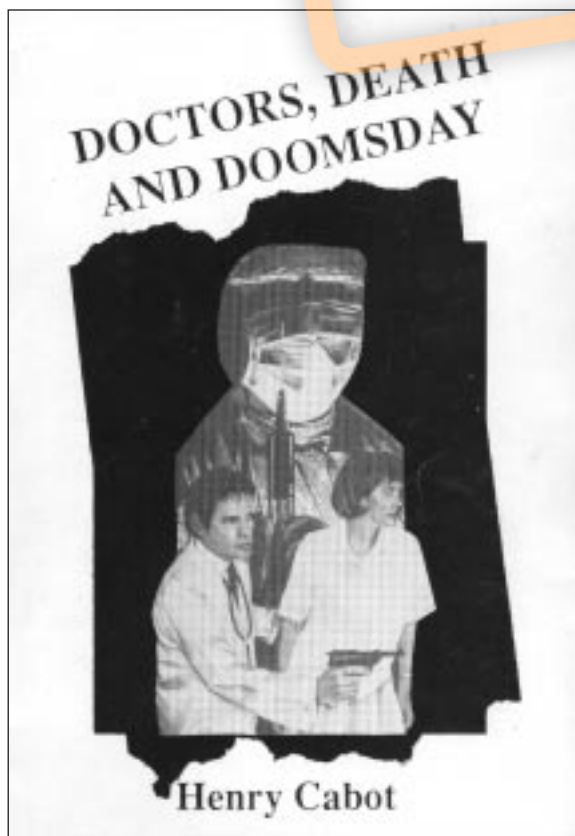
Tuchmann-Duplessis. **Embryologie TD-TP**. Ed. Masson.

1/ Embryogénèse, 159 FF

2/ Organogénèse-1, 196 FF

3/ Organogénèse-2, 252 FF

Tous ces ouvrages sont des ouvrages scientifiques qui se différencient par la place accordée aux schémas, la lisibilité des schémas, l'utilisation ou non de la couleur, la place faite aux malformations embryonnaires et foetales, la place faite à l'embryologie générale (autres espèces que l'homme), et l'approfondissement de la matière.



Iu pour vous

Doctors, death, and doomsday.

Henri Cabot, 1989.

Excalibur Press,

13 Knightsbridge Green

London SW1X 7QL, UK.

271 p. £8 (+2 port).

ISBN 1-872080-95-2.

[Roman policier pro-vie, d'une moralité catholique totale et d'un réalisme étonnant malgré la fiction. La trame est fictive, mais les personnages et la description de l'univers de l'obstétrique, de la gynécologie, de la "révolution sexuelle" et de l'institution médicale (avec ses côtés humains et ses rivalités internes) sont aussi vrais que nature. L'auteur lui-même est un gynécologue interne des hôpitaux anglais. Son regard est perçant et sans concession. Un livre moralisateur, sans complexe, à glisser dans votre sac de plage à la place de votre roman policier habituel. Ne manque d'ailleurs pas d'intrigue. On l'appréciera d'autant mieux si on connaît la société anglaise, et si on a à l'esprit que R/C signifie Roman Catholic et C. of E. Church of England, deux abréviations utilisées couramment et sans explication, dans le corps de l'ouvrage. Un bon exercice d'anglais pro-vie, obstétrical et gynécologique.]

NOTA

Les lecteurs auront remarqué une irrégularité de parution des dernières éditions de TransVIE-mag.

Cette perturbation est temporaire et due à l'attente d'un nouvel équipement informatique.

Merci de nous en excuser.

REMARQUES

Les crochets carrés [] délimitent les commentaires insérés par TransVIE-mag.

Tous les articles et éléments de bibliographie sont archivés et peuvent être consultés en faisant la demande auprès de TransVIE-mag, sauf ceux marqués des codes [Non reçu] ou [NA].

Le code [Non reçu] marque des documents que l'équipe de TransVIE-mag n'a ni lus, écoutés, ou visionnés, ni archivés. Le code [NA] marque des documents consultés mais non archivés.

Sous le terme **autres documents reçus** figurent des documents archivés sans être résumés.

TransVIE-mag®

7, rue du G^{al} Roland, 25000 BESANCON, FRANCE

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée